



carte compétences et talents

Par **Dieng**, le **23/02/2010** à **13:00**

Salut,

J'ai terminé mes études depuis 2008, et je disposais d'un APS de 6 mois pour trouver un emploi. Mais je n'ai pas pu en trouver un car le récépissé comporté la mention "N'autorise pas son détenteur à travailler". Et cette mention m'a été souvent reprocher meme au pole emploi qui refuse de reconduire mon inscription comme demandeur d'emploi.

Le seul problème, c'est que ne voyant pas le travail venir, j'ai déposé une demande de "carte compétences et talents" avec un business plan de mon projet à l'appui. L'instruction du dossier est long et je ne peux avoir aucun renseignement excepté attendre la fin de mon récépissé avant d'aller à la préfecture.

D'ici là, tout le projet est en suspens et je m'inquiète; Pouvez-vous me donner des conseils?

je signale qu'avec le statut demandeur d'emploi, j'étais suivi par des professionnels de la création qui m'aidaient pour le projet.